

L'ADMD AUX CÔTÉS

DES COLLECTIVITÉS

Comment agir pour mieux accompagner vos administrés :

- ✓ En soutenant la diffusion des directives anticipées dans tous les établissements sanitaires et sociaux qui dépendent de la Collectivité
- ✓ En organisant une campagne d'information sur les directives anticipées et les personnes de confiance
- ✓ En intégrant la question de la mort digne dans la réflexion des conseils de séniors ou d'anciens, ou des conseils de quartiers
- ✓ En soutenant la culture palliative sur le territoire de la Collectivité, y compris financièrement, afin d'arriver à un accès universel
- ✓ En votant, en Conseil, un vœu demandant au Gouvernement de légiférer en faveur d'une loi de liberté en fin de vie
- ✓ En diffusant les coordonnées de la ligne ADMD-Écoute, afin que les citoyens puissent obtenir des réponses à leurs questions
- ✓ En accueillant une étape de l'ADMD Tour, tournée estivale d'information sur les droits des patients, les directives anticipées et les personnes de confiance, sur le territoire de la Collectivité
- ✓ En mettant à l'agenda officiel de la Collectivité la Journée mondiale pour le droit de mourir dans la dignité (2 novembre)

Pour en savoir plus contactez-nous :

infos@admd.net - 01 48 00 04 16

admd.net

 [admdfrance](#)  [admdfrance](#)  [admd.france](#)
[@AdmdFrance](#)

**ASSOCIATION
POUR LE DROIT
DE MOURIR DANS
LA DIGNITÉ.**

LA PROXIMITÉ JUSQU'À LA FIN !

Accompagnez vos administrés dans la DIGNITÉ.

preparersafindevie.fr

LOI SUR LA FIN DE VIE

OÙ EN SOMMES-NOUS ?

Le **Comité consultatif national d'éthique** rend un nouvel avis sur le sujet de la fin de vie en France. Pour la première fois, l'institution reconnaît qu'il existe une voie pour une application éthique d'une aide active à mourir, à certaines conditions strictes.

13/09
2022

La **Convention citoyenne sur la fin de vie** présente son rapport au président de la République en se prononçant favorablement pour une légalisation de l'aide active à mourir à plus de 76% (contre 23%). Dix-neuf approches d'accès à l'aide active à mourir sont également proposées ; elles dressent le champ des possibles de ce que pourrait être le modèle français de l'aide active à mourir.

02/04
2023

Le droit de recourir au suicide assisté ou de demander leur euthanasie pour les personnes souffrant de maladies graves et incurables, provoquant des souffrances physiques ou psychiques insupportables et inapaisables est reconnu par le **Conseil économique, social et environnemental** qui reconnaît également le droit pour les professionnels de santé de refuser de pratiquer eux-mêmes ces actes en faisant valoir une clause de conscience.

09/05
2023

L'**ADMD** organise les premières Assises nationales sur la fin de vie à la Sorbonne. Une journée de travail avec des tables rondes en présence de personnalités nationales et européennes, ainsi que des parlementaires des différents groupes politiques et les représentants des mouvements de jeunesse des partis politiques.

28/06
2023

Lors de la 16^e Journée mondiale pour le droit de mourir dans la dignité, **des milliers de Françaises et de Français** ont clamé haut et fort partout en France qu'ils en ont marre d'attendre !

02/11
2023

31/03
2022

Le président sortant et candidat à l'élection présidentielle, **Emmanuel Macron**, en déplacement en Charente-Maritime, répond à un citoyen lui demandant sa position sur la fin de vie et l'évolution législative. Le président se déclare « favorable à ce que l'on évolue vers le modèle belge ».

20/03
2023

18 organisations de la société civile s'allient pour constituer le **Pacte progressiste** autour de **MGEN** et de l'**ADMD** afin de faire évoluer le cadre législatif sur la fin de vie, avec une ambition forte : que chaque personne soit effectivement égale en droit et libre de ses choix.

03/04
2023

Devant les Conventionnels venus lui présenter leur rapport sur la fin de vie, le **président de la République** s'engage sur « un projet de loi d'ici à la fin de l'été ».

27/06
2023

L'**Académie nationale de médecine** prend acte d'une demande de légalisation de l'aide active à mourir, écarte tout recours à l'euthanasie et pose des recommandations en ce qui concerne la légalisation du suicide assisté.

07/10
2023

Le **Gouvernement** annonce un nouveau calendrier de travail : un projet de loi sera présenté en **Conseil des Ministres** en décembre puis sera débattu au **Parlement** au premier trimestre 2024.